DEMARCHE PARTENARIALE POUR LE REPERAGE ET L'ORIENTATION D'UN ELEVE SUR LE DAR

Etat des lieux/places pour la rentrée suivante communiqué par ESMS dès que possible aux partenaires (MDPH, circonscription ASH)

Repérage

- Terrain par PR TSA ou ERSH (visite de classe, ESS)
- MDPH (étude des dossiers en cours)

Communication avec la famille

- Si repérage terrain --> par PR TSA ou ERSH
- Si repérage MDPH --> celle-ci informe de la possibilité d'orientation DAR et d'un RDV informatif avec PR TSA et/ou coordinatrice DAR

Observation complémentaire

- SI NECESSAIRE, vérifier en classe le profil de l'enfant (par PR TSA et/ou coordinatrice DAR)

Retour sur observation auprès de la famille et de la MDPH

Si avis favorable

Commission mi-mai pour étudier toutes les demandes DAR

CDAPH

= notification pour un cycle

TRANSMISSION NOTIFICATION A LA FAMILLE, PR TSA, coordinatrice DAR et ERSH